**PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LE FAUCON SACRE (*Falco cherrug*) (SAKERGAP)**

UNEP/CMS/COP14/Doc.28.7/Rev.1

*(Préparé par le Groupe de travail sur les espèces aviaires)*

PROJET DE RÉSOLUTION

**PLAN D’ACTION MONDIAL POUR LE FAUCON SACRE (*Falco cherrug*) (SakerGAP)**

*Notant* qu’à sa dixième réunion (COP10), la Conférence des Parties à la CMS, dans sa Résolution 10.28, a décidé d’entreprendre une Action concertée immédiate soutenue par toutes les Parties, comprenant la mise en place d’un groupe de travail sous les auspices de l’Unité de coordination du Mémorandum d’entente de la CMS sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d’Afrique et d’Eurasie (MdE sur les rapaces), afin de réunir les États de l’aire de répartition, les Partenaires et les parties intéressées, pour élaborer un Plan d’action mondial coordonné, incluant un système de gestion et de surveillance, aux fins de conservation du Faucon sacre,

*Notant* que la COP10 de la CMS a décidé qu’une amélioration de l’état de conservation du Faucon sacre dans n’importe quel État de l’aire de répartition pourrait autoriser un prélèvement durable dans le milieu naturel de cet État de l’aire de répartition, dans le cadre d’un système de gestion, et que dans ce cas, une ou plusieurs Parties pourront demander une exclusion de l’inscription à l’Annexe I à appliquer dans cet État de l’aire de répartition, et que le groupe de travail s’efforcera de faciliter ce processus par le biais du Conseil scientifique en intersessions et de la Conférence des Parties,

*Notant en outre* que la COP 11 de la CMS a adopté le SakerGAP (UNEP/CMS/COP11/Doc.23.1.5.2) décennal comme base d'action pour la conservation et la gestion du Faucon sacre, et a décidé de poursuivre le Groupe de travail sur le Faucon sacre, sous les auspices de l'Unité de coordination du MdE Rapaces de la CMS pour rassembler les États de l'aire de répartition, les Partenaires et les Parties intéressées,

*Rappelant* que le Groupe de travail sur le Faucon sacre, établi par la COP11 de la CMS, a été mandaté par COP12 pour faire rapport aux signataires du MdE Rapaces de la CMS, au Conseil scientifique de la CMS et à la Conférence des Parties de la CMS,

*Conscient* de la nécessité urgente d'une action de conservation pour garantir la survie du Faucon sacre dans toute son aire de répartition, notamment de la nécessité de réduire l'impact de l'électrocution par les lignes électriques et les infrastructures connexes,

*Reconnaissant* que l’inscription du Faucon sacre à l’Annexe I de la CMS exclut la population de Mongolie, et que toute capture légale de Faucons sacres n'est permise que dans le respects des cadres juridiques de la CITES et de la CMS en particulier,

*Reconnaissant en outre* que les travaux du groupe de travail chargé du Faucon sacre ont été le fruit d’un partenariat unique et productif réunissant un grand nombre de parties, et appréciant en particulier les contributions financières fournies par les Parties à la COP10 à la CMS, l’Union européenne, l’Autorité saoudienne pour la faune sauvage au nom du Gouvernement du Royaume d’Arabie saoudite et par le Secrétariat de la CITES, ainsi que le soutien plus large sous forme de temps de travail fourni par tous les membres du groupe de travail chargé du Faucon sacre,

*Soulignant* la nécessité d’une action immédiate par les États de l’aire de répartition et les parties prenantes, pour lutter contre les principales menaces pesant sur le Faucon sacre à tous les stades de son cycle de vie et dans l’ensemble de son aire de répartition, et

*Notant* qu'il existe d'importantes lacunes en matière de données et d'informations pour comprendre l'écologie du Faucon sacre dans son aire de répartition, en particulier l'origine des oiseaux vus et piégés lors de la migration, et qu'il est urgent de développer un programme de surveillance coordonné pour l'espèce,

*La Conférence des Parties à la*

*Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Félicite* le groupe de travail chargé du Faucon sacre pour ses travaux, tout particulièrement l’approche transparente de recherche d’un consensus qui a été utilisée, et *reconnaît* l’importance de l’élaboration du Plan d’action mondial pour le Faucon sacre (SakerGAP) pour la conservation et la gestion de cette espèce ;
2. *Décide* de poursuivre la mise en œuvre du SakerGAP avec l'objectif global de rétablir une population sauvage saine et autonome de Faucons sacres dans toute son aire de répartition, et de veiller à ce que toute utilisation soit durable ;

2bis *Encourage* la poursuite du programme approuvé par la CITES en Mongolie, qui consiste à utiliser des nids artificiels et à fixer des quotas de prélèvement durables, en tenant compte de l'équilibre écologique de l'écosystème, et encourage des activités de conservation supplémentaires sur la population reproductrice naturelle du faucon sacre en Mongolie ;

1. *Décide également* de maintenir le groupe de travail chargé du Faucon sacre et le charge, sous réserve de la disponibilité des ressources, de :
2. Promouvoir activement la mise en œuvre du SakerGAP, notamment en continuant de faciliter l’implication, la communication, la coopération et la collaboration entre les parties prenantes ; et coordonner sa révision ;
3. Élaborer plus avant, lorsque cela est légalement possible, tout en adoptant les meilleures pratiques, affiner et mettre en œuvre un cadre de gestion et de surveillance adaptable afin d’améliorer l’état de conservation actuel du Faucon sacre au moyen, entre autres, d’une utilisation réglementée et durable ;
4. Promouvoir la surveillance et la recherche dans l'ensemble de l'aire de répartition du faucon sacre, notamment pour combler les lacunes en matière d'information sur la taille et la tendance des populations, améliorer les connaissances sur la structure génétique des populations de faucons sacre, combler les lacunes en matière de connaissances sur d'autres paramètres essentiels à la modélisation des populations, et apporter de nouvelles informations pour étayer toute réévaluation de l’espèce dans la Liste rouge mondiale de l'UICN ;
5. Travailler en collaboration avec le Groupe d'étude de l'énergie (ETF) de la CMS pour créer des synergies et identifier les zones prioritaires dans l'aire de répartition du Faucon sacre et promouvoir des mesures d'atténuation qui pourraient réduire l'impact de l'électrocution par les lignes électriques et les infrastructures énergétiques connexes sur les populations de Faucon sacre ;
6. En collaboration avec l'ETF de la CMS et d'autres groupes d'experts, continuer à sensibiliser les compagnies productrices d'énergie et les gouvernements nationaux au problème grave de l'électrocution du Faucon sacre ;
7. S’assurer que des synergies sont établies entre tous les travaux pertinents proposés dans le cadre de l'initiative de la CMS sur les voies de migration d'Asie centrale afin de minimiser les impacts des infrastructures productrices d’énergie sur les oiseaux.

5. *S’accorde* surun cadre et un calendrier de présentation des rapports pour le groupe de travail :

* Rapport à la Réunion des Signataires du MdE sur les rapaces ;
* Rapport à la réunion intersessions du Conseil scientifique de la CMS ; et
* Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du SakerGAP et rapport à la15e  session de la Conférence des Parties à la CMS ;

6*. Prie instamment* les Parties, les États de l’aire de répartition et les parties prenantes de soutenir activement les travaux du groupe de travail chargé du Faucon sacre ;

7. *Prie instamment en outre* les Parties, les États de l’aire de répartition et les parties prenantes de collaborer pour commencer immédiatement à mobiliser les ressources considérables nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre du SakerGAP dans l’ensemble de l’aire de répartition de l’espèce ; et

8*. Invite* les Parties et les États de l’aire de répartition à intégrer la mise en oeuvre du SakerGAP dans leurs stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB), et/ou leurs plans d’action nationaux ou régionaux par espèce développés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CBD).

PROJET DE DÉCISION

**PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LE FAUCON SACRE (*Falco cherrug*) (SAKERGAP)**

***À l’adresse des Parties***

14.AA Les Parties sont priées de participer à l'examen du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre au cours de la prochaine période triennale.

***À l’adresse du Conseil scientifique***

14.BB Le Conseil scientifique est prié de suivre de près les travaux de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre et de donner son avis sur les principes et précédents scientifiques concernés, notamment en ce qui concerne la gestion adaptative de l'espèce et l'importance des lacunes en matière de données et d'informations dans l'évaluation de l'impact de l'électrocution sur la viabilité des populations dans l'ensemble de l'aire de répartition mondiale de l'espèce.

***À l’adresse du Secrétariat***

14.CC Le Secrétariat transmet la Résolution 11.18 (Rev.COP14) aux secrétariats des autres Accords environnementaux multilatéraux, en particulier la CITES, en sollicitant leur soutien et leurs contributions à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre.

14.DD Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources externes,

1. assure la coordination entre les groupes de travail et les groupes d'étude de la CMS et ceux de l'AEWA, notamment en ce qui concerne la gestion adaptative des espèces et l'évaluation de l'impact de l'électrocution sur les populations des espèces ;
2. organise des ateliers régionaux du Groupe de travail sur le Faucon sacre au cours de la période triennale 2023-2026 dans l'aire de reproduction, afin de promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour le Faucon sacre (SakerGAP) ;
3. revoit et met à jour le SakerGAP.